Feuille officielle d'avis
du district de Moutier

Numéro 40
Mercredi 5 novembre 2025

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet *www.lasemaine.ch.*

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. –.80 le mm + TVA (63 mm de large).

Berne

Dépôt public relatif à une demande de permis d'aménagement des eaux (procédure communale d'octroi de permis d'aménagement des eaux)

Conformément aux articles 30 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE), la Commune de Grandval soumet au dépôt public la demande de permis d'aménagement des eaux (procédure communale d'octroi de permis d'aménagement des eaux) pour le projet ci-après. Les oppositions et réserves de droit, dûment justifiées, sont à adresser par écrit à l'autorité compétente pendant la durée du dépôt public.

Commune: Grandval

Responsable de l'aménagement des eaux: Commune de Grandval

Cours d'eau: La Gaillarde (10038)

Localité: Es Pétats – La Gaillarde

Coordonnées: 2 598 783 / 1 236 774

Projet: Revitalisation ruisseau de la Gaillarde

Le projet concerne la remise à ciel ouvert et le déplacement du ruisseau de la Gaillarde sur les parcelles nos 1141, 1142, 1143 de la municipalité de Grandval

Dérogations faisant l'objet de la requête:

- Autorisation en matière de protection des eaux pour l'évacuation des eaux (art. 7 LEaux, art. 11 LCPE)
- Bâtiments et installations dans le secteur à proximité des eaux (art. 48 LAE)
- Autorisation en vertu du droit de la pêche (art. 8 à 10 LFSP)
- Atteintes à la végétation des rives (art. 22, al. 2, LPN)
- Atteintes aux haies et bosquets (art. 18 LPN, art. 27, al. 2, LCPN)

Zones/objets protégés: Secteurs de protection des eaux üB et Au; Végétation des rives; Haies / bosquets

Délai de publication et de recours: du 5 novembre 2025 au 5 décembre 2025

Adresse de publication et de recours: Administration communale de Grandval

Piquetage: L'axe du ruisseau est piqueté sur le terrain

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle elles doivent être déposées dans le délai de publication et de recours fixé.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires fonciers ainsi que toute personne pouvant faire valoir un intérêt digne de protection (art. 24 LAE). Le même droit est accordé aux organisations et autorités habilitées en vertu de la législation fédérale ou de la législation en matière de construction.

Les oppositions collectives et les oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques doivent indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b LC).

Bienne, le 30 octobre 2025

IIIe arrondissement d'ingénieur en chef

Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Belprahon

Avis de construction

Requérants et Propriétaires fonciers: Droux Gilles et Martine, Les Amatennes 3, 2744 Belprahon

Auteur du projet: Fringeli Daniel, Rue Saint-Henri 18, 2800 Delémont

Projet: Agrandissement du séjour et de la terrasse extérieure

Emplacement: Parcelle N° 539, Les Amatennes 3, 2744 Belprahon

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 décembre 2025 inclusivement,** auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 5 novembre 2025

Le Conseil communal

Corvées 2e semestre 2025

Toutes les personnes qui ont effectué des corvées / travaux pour la commune durant le 2e semestre 2025 sont priées de bien vouloir remettre leur décompte au secrétariat communal **jusqu'au 28 novembre 2025.**

Belprahon, le 6 novembre 2025

Le Conseil communal

Votations fédérales du 30 novembre 2025

Bureau de vote

En vue des votations du 30 novembre 2025, le bureau de vote a été constitué de la manière suivante:

Président:	M. André Membrez
Membres:	M. Sébastien Greppin
	Mme Françoise Gerber
Suppléants:	M. Damien Habegger
	M. Valentin Hentzi

Belprahon, le 5 novembre 2025

Le Conseil communal

Assemblée communale du 11 décembre 2025

L'assemblée communale de la commune mixte de Belprahon aura lieu **le jeudi 11 décembre 2025 à 19h30 à la Maison communale.**

Ordre du jour

1. Budget 2026 du Syndicat scolaire du Grand Val (décision)
2. Modification du règlement d'organisation du Syndicat scolaire élargi du Grand Val, art. 10 concernant la composition de la commission scolaire (décision)
3. Règlement relatif à l'école à journée continue du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision)
4. Crédit d'engagement de CHF 180'000.00 pour l'équipement (mobilier + matériel) des nouvelles salles de classe et d'une salle de biologie pour le Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision)
5. Crédits d'engagement pour différentes dépenses périodiques nécessaires au fonctionnement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision)
6. Budget 2026 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision)
7. Budget 2026 de la commune mixte de Belprahon (décision)
8. Prendre connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2025
9. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement pour la réfection de la rue des Grands Clos
10. Informations du Conseil communal
11. Divers et imprévus

Dès le 10 novembre 2025, les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune:

- Budget 2026 du Syndicat scolaire du Grand Val
- Projet de modification de l'art. 10 du Règlement d'organisation du Syndicat scolaire élargi du Grand Val
- Règlement relatif à l'Ecole à journée continue

- Budget 2026 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val
- Liste des crédits d'engagements pour les différentes dépenses périodiques nécessaires au fonctionnement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val
- Budget 2026 de la commune mixte

Recours

Un éventuel recours contre la modification du règlement d'organisation du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (point 2 de l'ordre du jour) peut être adressé à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Hauptrasse 2, case postale, 2560 Nidau, au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale.

Au plus tard dans le délai de 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée.

Belprahon, le 5 novembre 2025

Le Conseil communal

Corcelles

Assemblée communale ordinaire Jeudi 11 décembre 2025 à 20h00 à la salle communale de Corcelles

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le budget 2026 du Syndicat scolaire du Grand Val
2. Discuter et approuver la modification du règlement d'organisation du Syndicat scolaire élargi du Grand Val, art. 10 concernant la composition de la commission scolaire
3. Discuter et approuver le règlement relatif à l'école à journée continue du Syndicat scolaire élargi du Grand Val
4. Approuver un crédit d'engagement de Fr. 180'000.- pour l'équipement (mobilier + matériel) des nouvelles salles de classe et d'une salle de biologie pour le Syndicat scolaire élargi du Grand Val
5. Discuter et approuver le budget 2026 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val
6. Discuter et approuver les crédits d'engagement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val pour différentes dépenses nécessaires au fonctionnement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val
7. Approuver les modifications du Règlement des indemnités, vacations et jetons de présence de la Commune mixte de Corcelles
8. Discuter et approuver un crédit d'engagement de Fr. 100'000.- pour la réalisation de places de parc aux abords du bâtiment communal (parcelle 575)
9. Discuter et approuver le budget 2026 de la commune mixte de Corcelles avec la quotité d'impôt, la taxe immobilière et les taxes communales
10. Divers et imprévus

Dépôt public

Les différents documents seront déposés publiquement au secrétariat communal et pourront être consultés 30 jours avant l'assemblée communale durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous, soit du 10 novembre 2025 au 10 décembre 2025.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formulé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2,2608 Courtelary contre les décisions.

Au plus tard dans les 30 jours après l'Assemblée communale, un éventuel recours contre le Règlement d'organisation du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (point 2 de l'ordre du jour) peut être adressé à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Hauptstrasse 2, case postale, 2560 Nidau.

Corcelles, le 5 novembre 2025

Le Conseil communal

Court

Votations fédérales et communale du 30 novembre 2025

Membres du bureau électoral

À l'occasion des votations fédérales et communale du 30 novembre 2025, le Conseil municipal a constitué le bureau électoral de la manière suivante :

Président : M. Frédéric Hêche

Suppléant : M. André Steiner

Secrétaire : en vertu de l'article 11 alinéa 1 du règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Court, un·e des membres du bureau électoral, désigné·e par le ou la président·e avant le début des travaux, exerce le rôle de secrétaire.

Membres :

1. Mme Julie Rossé
2. Mme Ophélie Schneeberger
3. Mme Anita Schnegg
4. M. Mathieu Rubin
5. M. Calvin Ruch
6. M. Olivier Sabatini

Suppléant·e·s :

1. M. Tahir Sadiki
2. M. Andy Schär

Court, le 5 novembre 2025

Municipalité de Court, Conseil municipal

Votation communale

Le 30 novembre prochain, le corps électoral de Court sera appelé à se positionner, dans les urnes, sur un crédit-cadre de CHF 6'300'000.00 pour la rénovation et l'agrandissement de la halle de gymnastique du village, ainsi que pour le raccordement au réseau de chauffage à distance de la halle rénovée/agrandie et des deux bâtiments scolaires (grand et petit collèges).

Court, le 5 novembre 2025

Municipalité de Court, Conseil municipal

Assemblée municipale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqué·e·s en Assemblée municipale ordinaire le **lundi 8 décembre 2025, à 20 heures, dans la grande salle du centre communal** (rue de la Valle 19).

Ordre du jour

1. Présentation de Benjamin Plumey, nouveau Secrétaire municipal
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 210'000.00 relatif aux travaux de réfection de la rue des Biches
3. Discuter et approuver un crédit additionnel de CHF 50'000.00 relatif à la révision totale du plan d'aménagement local (PAL)
4. Discuter et approuver un crédit additionnel de CHF 1'700'000.00 relatif au plan d'aménagement des eaux de la Birse, sans conséquence sur les finances communales
5. Discuter et approuver le budget 2026 (incluant une baisse de la taxe de base et de la taxe de consommation dans le domaine de l'assainissement des eaux), la quotité d'impôt et la taxe immobilière
6. Discuter et approuver des modifications de l'annexe I du règlement d'organisation (commission des finances et commission de sécurité publique)
7. Elire l'organe de vérification des comptes pour la période 2026-2029
8. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
9. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 220'000.00 (subventions non déduites) relatif à l'étude du projet de rénovation et d'agrandissement de la halle de gymnastique et à l'étude du projet de chauffage à distance (crédit d'engagement approuvé en Assemblée municipale du 28 juin 2021)
10. Bilan de la législature 2022-2025
11. Communications du Conseil municipal
12. Divers

Dépôt public

30 jours avant l'Assemblée municipale, le budget 2026 (point 5) et les modifications de l'annexe I du règlement d'organisation (point 6) sont déposés publiquement à l'administration municipale où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du guichet.

Voie de recours

Dans les 30 jours suivant l'Assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions de l'Assemblée et contre un acte législatif communal.

Publication du procès-verbal

Au plus tard 20 jours après l'Assemblée municipale, le procès- verbal est déposé publiquement à l'administration municipale où il peut être consulté durant les heures d'ouverture et ce, durant 20 jours. Durant ce dépôt public, une opposition au procès-verbal peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, rue de la Valle 19, 2738 Court.

Court, le 5 novembre 2025

Municipalité de Court, Conseil municipal

Crémines

Avis de construction

Requérantes : Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg et Salt Mobile SA, Rue du Caudray 4, 1020 Renens.

Auteur du projet : Cablex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümligen.

Emplacement : parcelle N° 542, au lieu-dit : « Marais des Vaivres 84 », commune de Crémines.

Projet : modification d'un site de téléphonie mobile avec démolition et reconstruction du mât et pose de nouvelles antennes pour le compte de

Swisscom (Suisse) SA (CREM) et Salt Mobile SA (BE_0379A) pour fournir des services 4G et 5G.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 novembre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémines. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 29 octobre 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Assemblée communale de la commune mixte de Crémines du 4 décembre 2025

Complément d'information concernant les voies recours :

Pour le point 2, « Modification du règlement d'organisation du Syndicat scolaire élargi du Grand Val", le recours doit être déposé auprès de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Hauptstrasse 2, 2560 Nidau, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémines, le 5 novembre 2025

Le Conseil communal

Votation fédérale du 30 novembre 2025

Le bureau de vote et de dépouillement sera composé comme suit :

Président :	René Schrameck
Membres :	Elisa Schlup
	Nicole Siekmann
	Kevin Stoller
	Michael Sauvain
Suppléant(e)s :	Sumanto Stoquet
	Philippe Stoller
	Ramon Studer
	Arthur Theurillat

Crémines, le 5 novembre 2025

Secrétariat communal Crémines

Eschert

Avis de construction

Requérants : Séverine et David Grossert, rue du Tilleul 10, 2743 Eschert

Auteur du projet : CKTECH Sàrl, chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon

Emplacement : parcelle 64, rue du Tilleul 10, 2743 Eschert

Zone : VA

Projet : Construction d'une place couverte (carport)

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande **jusqu'au 3 décembre 2025, inclusivement,** au Secrétariat communal, où les demandes oppositions ou réserves de droit, dûment motivées, seront reçues jusqu'à cette date et inclusivement à la même adresse. Le dossier est est également consultable durant la même période sur la plateforme e-bau depuis le lien suivant: https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20578.

Eschert, le 5 novembre 2025

Le Conseil communal

Votations fédérales du 30.11.2025

Composition du bureau de vote

Le bureau de vote pour les votations susmentionnées est composé de la manière suivante :

Président : M. Jean-Daniel Parrat

Vice-président : M.Patrick Vogt

Secrétaire : M. Christian Ding

Membre : Mme Margaux Dubail

Suppléants : Mme Sophie Lafaye, M. Lucas Naine

Eschert, le 5 novembre 2025

Le Conseil communal

Fermeture de la charrière d'Eschert

Pour des raisons de sécurité, le Conseil communal a décidé de fermer le tronçon de la Charrière d'Eschert allant de la fin du chemin goudronné (2e bovi-stop) au croisement avec la Charrière de Grandval, pour toute la saison hivernale, à savoir :

Du 15 novembre 2025 au 15 avril 2026

L'accès pour les riverains et pour la bergerie d'Eschert se fera par la Charrière de Grandval via Crémines. Le service hivernal de déneigement ne sera plus assuré sur le tronçon en question.

Eschert, le 5 novembre 2025

Le Conseil communal

Grandval

Votations fédérales du 30.11.2025

Bureau de vote :

Président :	Laurent Ruiz
Membres :	Pauline Egger
	et Mathieu Ganguin

Grandval, le 29.10.2025

Le Conseil municipal

Mesures en matière de circulation routière

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de Grandval décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire la restriction suivante en matière de circulation routière :

Interdiction générale de circuler dans les deux sens, bordiers autorisés

Sur la Querre, depuis la bifurcation avec Champs-Colnats

Motif de la mesure : Utilisation abusive de la route par des tiers et dérangement causé par des parcages sauvages.

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Grandval, le 5 novembre 2025

Le Conseil municipal

Assemblée municipale

Assemblée municipale de la Municipalité de Grandval, jeudi 11 décembre 2025, à la salle de Paroisse à 19h00.

Ordre du jour

1) Budget 2026 du Syndicat scolaire du Grand Val (décision) ;
2) Modification du règlement d'organisation du Syndicat scolaire élargi du Grand Val, art. 10 concernant la composition de la commission scolaire (décision) ;
3) Discuter et approuver le règlement relatif à l'école à journée continue du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision) ;
4) Crédit d'engagement du syndicat scolaire élargi du Grand Val de CHF 180'000.00 pour l'équipement (mobilier + matériel) des nouvelles salles de classe et d'une salle de biologie pour le Syndicat scolaire élargi du Grand Val. (décision) ;
5) Budget 2026 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val ;
6) Discuter et voter les crédits d'engagement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val pour différentes dépenses périodiques nécessaires au fonctionnement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val.
7) Discuter et voter les modifications du règlement sur le personnel et les traitements de la Municipalité de Grandval ;
8) Discuter et voter le budget 2026 de la Municipalité de Grandval ;
9) Divers.

Les budgets cités aux points 1, 5 et 8 ainsi que les règlements et modifications de règlements énumérés aux points 2, 3 et 7 sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un éventuel recours contre le règlement d'organisation du syndicat scolaire élargi du Grand Val (point 2 de l'ordre du jour) peut être adressé à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Hauptstrasse 2, case postale, 2560 Nidau.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès- verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours, soit du 7 janvier au 5 février 2026.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

Grandval, le 5 novembre 2025

Le Conseil municipal

Loveresse

Assemblée communale du lundi 8 décembre 2025, à la Fondation Rurale interjurassienne, Beau-Site 9, à 20 h

Ordre du jour

1. Accepter un crédit de CHF 50'000.- pour les travaux de réfection d'un secteur de la rue « Les Vies ».
2. Approuver le budget communal du compte de résultats 2026 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
3. Nomination de l'organe de révision des comptes pour 2026.
4. Nomination du/de la Président/e de l'Assemblée communale pour une nouvelle période de 4 ans (2026-2029).
5. Divers.

Dépôt public

30 jours avant l'Assemblée communale, le budget 2026 est déposé publiquement à l'administration communale où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Recours

Dans les 30 jours suivant l'Assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions de l'Assemblée et contre un acte législatif communal.

Publication du procès-verbal

Au plus tard 45 jours après l'Assemblée communale, le procès- verbal est déposé publiquement à l'administration communale où il peut être consulté durant les heures d'ouverture et ce, durant 30 jours. Durant ce dépôt public, une opposition au procès-verbal peut être formée par écrit devant le Conseil communal, Chemin de l'École 3, 2732 Loveresse.

Loveresse, le 30 octobre 2025

Conseil communal

Votation fédérale - Votation et élections communales du 30 novembre 2025

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement des votations et élections susmentionnées sera composé comme suit :

Présidente :	Madame Fabienne Secchi
Secrétaire :	Madame Viviane Sprunger
Membres :	Madame Julia Schär
	Madame Maria Lourdes Schär
	Monsieur Quentin Bratschi
	Monsieur Luigi Lombardi
Suppléants :	Madame Pauline Hirt
	Monsieur Jimmy Wermuth

Loveresse, le 30 octobre 2025

Conseil communal

Moutier

Avis de construction

Requérante : Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg.

Auteur du projet : Cablex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümligen.

Emplacement : parcelle N° 2951, au lieu-dit : « Rue de l'Est 33a », commune de Moutier.

Projet : demande après coup pour le remplacement d'antennes adaptatives sur mât existant avec facteur de correction pour les technologies 3G, 4G et 5G pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / MTIE.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H3.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 novembre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 29 octobre 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Arrêté du conseil de ville N° 1190 du 27 octobre 2025

Arrêté du Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit indexable de Fr. 833'000.—, destiné à l'aménagement de la cour Sud du bâtiment du Collège primaire de la Liberté et à l'aménagement d'une promenade le long de la Birse (Moutier 2030)

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'article 46 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier ;
- vu le préavis favorable de la Commission technique ;
- vu le préavis favorable de la Commission des finances ;
- vu le préavis favorable de la Commission scolaire ;
- sur proposition du Conseil municipal ;
- sous réserve de référendum facultatif ;

arrête :

Article 1 :

Le crédit indexable de Fr. 833'000.— destiné à l'aménagement de la cour Sud du bâtiment du Collège primaire de la Liberté et à l'aménagement d'une promenade le long de la Birse (Moutier 2030), est voté.

Article 2 :

Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Moutier, le 27 octobre 2025

Au nom du Conseil de Ville

Le Président : B. Marchand

L'Adjointe au Chancelier : V. Simonin

En application de l'article 29 et de l'article 46 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier, l'arrêté qui précède doit être soumis à la votation populaire si 200 électeurs communaux au moins en font la demande dans les trente jours suivant sa publication. La demande de votation populaire doit être adressée à la Chancellerie municipale dans le délai prescrit. Si, au cours de ce délai, une telle demande n'est pas présentée, le Conseil municipal déclarera que l'arrêté du Conseil de Ville est entré en vigueur.

L'arrêté a été adopté par le Conseil de Ville du 27 octobre 2025. Il est déposé publiquement à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

Moutier, le 28 octobre 2025

Conseil municipal

Commune bourgeoise Moutier

Assemblée générale ordinaire

Assemblée générale ordinaire de la commune bourgeoise de Moutier, le mercredi 10 décembre 2025 à 19 h 30, salle de bourgeoisie, Hôtel-de- Ville à Moutier.

Ordre du jour :

1. Budget 2026
2. a) Présenter et discuter de la réfection du bâtiment Pâturage du Droit 2

   b) Approuver la dépense pour la réfection du bâtiment Pâturage du Droit 2 d'un montant de fr. 70'000.-
3. Nomination du vérificateur des comptes
4. Informations concernant les différents dicastères
5. Divers

Les ayants droit au vote peuvent venir consulter durant 10 jours avant l'assemblée du 10 décembre 2025, les documents liés aux points 1 et 2 auprès du secrétariat de la bourgeoisie durant les heures d'ouverture, soit le mardi de 14 h à 17 h et le jeudi de 8 h à 11 h.

Moutier, le 30 octobre 2025

Le Conseil de bourgeoisie

Municipalité de Moutier

Séance d'information à la population

Révision du Plan d'aménagement local (PAL)

Lundi 10 novembre 2025 à 19 h
à la Société'halle à Moutier

Toute la population prévôtoise est invitée à participer à la séance d'information publique organisée dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local (PAL) de la commune de Moutier.

En effet, la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) ainsi que l'arrivée de la commune de Moutier dans le Canton du Jura nécessitent des nouvelles stratégies et des outils adaptés aux nouveaux enjeux en matière de développement territorial. A cet effet, les Autorités communales ont débuté la révision du PAL déjà en 2023 afin de disposer d'un nouvel instrument d'aménagement du territoire conforme aux bases légales fédérales et cantonales en la matière. L'enjeu principal de la révision du PAL de Moutier réside dans le redimensionnement de la zone à bâtir, afin de correspondre aux besoins effectifs des 15 prochaines années pour l'habitat et l'économie, conformément aux exigences de l'art. 15 LAT.

Cette séance publique sera ainsi l'occasion de faire le lien entre le processus participatif initié en 2023 et le projet de révision du PAL. Il s'agira de passer en revue les principaux changements d'affectation portés au plan de zones, la vision stratégique du développement territorial de Moutier formulée dans le plan directeur communal, ainsi que quelques éléments spécifiques du règlement communal sur les constructions. Suite aux présentations de la soirée, les intervenants pourront répondre à toutes vos questions et interrogations.

Moutier, le 5 novembre 2025

Service de l'Urbanisme

Perrefitte

Municipalité de Perrefitte

Remplacements au Conseil Municipal

Suite aux démissions de Madame Géraldine Liechti et Monsieur Stefan Bösiger, le Conseil

municipal a constaté l'élection de Monsieur Michel Riat et de Monsieur Fabien Mérillat, conformément aux dispositions de l'article 40 du Règlement sur les élections et les votations de la commune de Perrefitte. Ils prendront leurs fonctions le 1er janvier 2026 et termineront la législature 2024-2027.

Perrefitte, le 5 novembre 2025

Le Conseil municipal

Communication du Conseil municipal

Assemblée municipale du 11 décembre 2025 à la halle de gymnastique à 20 heures

Ordre du jour

1. Mot de la Présidente
2. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 45'000 destiné à la réfection des escaliers situés au nord de la halle de gymnastique
3. Discuter et approuver un crédit supplémentaire de CHF 20'000 destiné à la mise à jour du plan d'aménagement local
4. Budget 2026
- Présentation et discussion
- Approbation du budget 2026
5. Discuter et approuver la modification de l'art. 48 du règlement concernant l'alimentation en eau (mode de facturation)
6. Discuter et approuver la modification de l'art. 33 du règlement concernant l'assainissement (mode de facturation)
7. Discuter et approuver le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection contre le feu et des sapeurs-pompiers et la convention de collaboration entre les communes de Perrefitte et Moutier pour les tâches communales
8. Divers
9. Promotions civiques

Remarque : Tout ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement, au bureau communal, un exemplaire détaillé du budget 2026.

Perrefitte, le 5 novembre 2025

Le Conseil municipal

Commune Bourgeoise de Perrefitte

Assemblée Bourgeoise

Assemblée ordinaire le mercredi 3 décembre 2025 à 19h au Restaurant de l'Etoile

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budgets 2026 et plan financier.
3. Rapport du président
4. Divers et imprévus.

Perrefitte, le 27 octobre 2025

Le Conseil Bourgeois

Petit-Val

Mise au concours - Concierge pour le bâtiment scolaire à Châtelat

Poste accessoire d'environ 6-8 heures par semaine avec les grands nettoyages en été

Tâches : Conciergerie de l'école primaire à Châtelat selon le cahier des charges

Exigences : Facilité de contact, disponibilité, sens des responsabilités, flexibilité.

Profil : Disponibilité à travailler en dehors des heures d'école.

Entrée en fonction : 1er janvier 2026 ou à convenir.

Renseignements : Emanuel Amstutz, conseiller communal responsable des écoles, e.amstutz@petit-val.ch.

Préférence sera donnée à une personne domiciliée dans la commune.

Les postulations accompagnées des documents usuels sont à adresser **jusqu'au 15 novembre 2025** à la Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, avec la mention « Postulation » ou par e-mail à admin@petit-val.ch.

Souboz, le 29 octobre 2025

Conseil communal

Rebévelier

Assemblée communale

Le Conseil communal vous invite à la prochaine « Assemblée communale ordinaire », qui aura lieu

le mercredi 10 décembre 2025
à 20 heures à la salle de l'école.

Ordre du jour

1. Lecture et approbation du procès- verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation du budget 2026.
3. Elections des membres du conseil communal
   a) Nomination du maire
   b) Nomination de deux conseillers
4. Réfection de la place de la fontaine à Rebévelier, voter un crédit de Fr. 48'000.00
5. Pâturages communaux : information
6. Réseau d'eau : information
7. Divers et imprévus

Rebévelier, le 27 octobre 2025

Le Conseil communal

Analyses de l'eau potable

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite au prélèvement effectué en date du 8 octobre 2025 au réseau de distribution, école, local de chauffage, évier à Rebévelier par M. Ivo Gerber, inspecteur technique ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. Les qualités microbiologiques, physiques, chimiques sont en règles.

Rebévelier, le 29 octobre 2025

Le Conseil communal

Reconvilier

04.0302.0205 - eBau 2025-7707

Avis de construction

Requérant : Voiblet Francis, Prés de la Montagne 48, 2732 Loveresse

Auteur du projet : Inter-Espace SA, Verrerie 59, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2008, Au Creux 48, 2732 Reconvilier

Projet : Construction agricole

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Agricole

Dérogation : Art. 24 de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire

Publication : dès le 29 octobre 2025, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 28 novembre 2025 inclusivement** ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 27 octobre 2025

Administration des constructions

04.0302.0208 - eBau 2025-15171

Avis de construction

Requérant : Läderarch Walter, Les Molez 10, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : KEG GmbH, Brühlmattweg 5, 4107 Ettingen

Emplacement : Parcelle N° 1305, Les Molez 10, 2732 Reconvilier

Projet : Remplacement d'un chauffage au mazout par une pompe à chaleur air-eau

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Publication : dès le 29 octobre 2025, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 28 novembre 2025 inclusivement** ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 27 octobre 2025

Administration des constructions

Assemblée municipale

Lundi 8 décembre 2025 à 20h à la Salle des fêtes, Vie des Crêts 51

Ordre du jour

1. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 260'000.00 pour la réfection de la Rue de la Colline partie Ouest
2. Budget 2026 ; fixer la quotité, les taxes, immobilières, eaux et déchets
3. Discuter et approuver le nouveau règlement concernant la taxe de séjour
4. Divers et imprévus

Information - Le règlement cité à l'ordre du jour est déposé publiquement au secrétariat municipal durant les 30 jours qui précèdent l'Assemblée municipale.

Remarque - Tout ayant droit au vote en matière municipale peut se procurer gratuitement, au guichet de la caisse communale, un exemplaire détaillé du budget 2026. Il peut également être

consulté sur le site internet de la Municipalité www.reconvilier.ch

Recours - Dans les 30 jours suivant l'Assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'Assemblée municipale (selon article 60 alinéa 1er, lettre b, chiffre 2 LPJA).

Reconvilier, le 3 novembre 2025

Le Conseil municipal

Roches

Assemblée communale ordinaire, jeudi 11 décembre 2025 à 20 h à la salle communale

Ordre du jour :

1. Discuter et approuver le budget 2026 de la Commune mixte de Roches
2. Prendre connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2025
3. Nommer un(e) ou plusieurs délégué(e)s pour l'Assemblée des délégués du Syndicat forestier du Raimeux et environs
4. Nommer des délégués pour le Syndicat scolaire élargi du Grand Val
5. Modification du règlement d'organisation du Syndicat scolaire élargi du Grand Val, art.10 concernant la composition de la commission scolaire (décision)
6. Discuter et approuver le règlement relatif à l'école à journée continue du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision)
7. Crédit d'engagement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val de CHF 180'000.-- pour l'équipement (mobilier + matériel) des nouvelles salles de classe et d'une salle de biologie pour le Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision)
8. Budget 2026 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision)
9. Discuter et voter les crédits d'engagement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val pour différentes dépenses périodiques nécessaires au fonctionnement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision)
10. Divers et imprévus

Information : Les règlements et documents cités à l'ordre du jour sont déposés publiquement au secrétariat communal durant les 30 jours qui précèdent l'assemblée communale.

Au plus tard dans les 30 jours après l'Assemblée communale, un recours en matière communale peut-être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Au plus tard dans les 30 jours après l'Assemblée communale, un éventuel recours contre la modification du Règlement d'organisation du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (point 5 de l'ordre du jour) peut être adressé à l'Office des Affaires communales et de l'Organisation du territoire, Hauptstrasse 2, Case postale, 2560 Nidau.

Roches, le 3 novembre 2025

Conseil communal

Votations fédérales du 30 novembre 2025

Bureau de vote :

Président : von Wyss Arsène

Membres : Batista Maia Micaela
Witschi Caroline

Suppléant : Buchser Raphaël

Roches, le 27 octobre 2025

Conseil communal

Schelten

Einladung zur Gemeindeversammlung

Einwohnergemeinde Schelten - Ordentliche Versammlung

Dienstag den, 9. Dezember 2025 um 20.00 Uhr im Schulhaussaal Schelten

Traktanden:

1. Protokoll der letzten Versammlung
2. Budget 2026 / Genehmigung von Steuern, Taxen und Wasserpreis
3. Treuhand SEGECA – neue Bedingungen - Entscheid
4. Verschiedenes

Das Protokoll und das Budget liegen 30 Tage vor und nach der Versammlung im Gemeindesekretariat zur Einsicht. Wer die genauen Rechnungen möchte, kann diese in der Gemeindeschreiberei beziehen.

Allfällige Beschwerden sind innert 30 Tagen nach der Gemeindeversammlung schriftlich und begründet beim Regierungsstatthalter-Amt in Courtelary einzureichen.

Schelten, den 30. Oktober 2025

Das Gemeindesekretariat Schelten

Sorvilier

Assemblée municipale ordinaire

Les citoyennes et les citoyens ayant droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale ordinaire

Mardi 9 décembre 2025 à 19 h 30

À la salle de la Municipalité (bâtiment communal)

Les personnes de nationalité suisse et étrangère, n'ayant pas le droit de vote, sont cordialement invitées à assister à cette Assemblée.

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le budget 2026
2. Renouveler le mandat de la Fiduciaire Soresa à Bienne pour la législature 2026-2029
3. Divers et imprévus
4. Nouveaux citoyennes et citoyens
5. Promotions civiques

Le budget 2026 est déposé publiquement 30 jours avant l'Assemblée au Secrétariat municipal, où il peut être consultés durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 60, al. 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de cette Assemblée sera déposé publiquement, pendant 14 jours dès le 15 décembre 2025, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture. Selon l'art. 60, al. 2 du règlement d'organisation, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, pendant le dépôt public.

Sorvilier, le 5 novembre 2025

Le Conseil municipal

Bourgeoisie Sorvilier

Assemblée de la commune bourgeoise de Sorvilier

Le jeudi 11 décembre 2025 à 20h
à la salle communale de Sorvilier - 1er étage

Ordre du jour :

1. Renouvellement du conseil pour la législature 2026-2029
   - Nomination des membres
   - Nomination d'un président
2. Présentation et acceptation du budget 2026
3. Renouvellement du mandat de la Fiduciaire Figema SA pour la législature 2026-2029
4. Divers et imprévus

Le budget 2026, sera déposé au secrétariat de la bourgoisie pour consultation durant 30 jours avant l'assemblée, sur rendez-vous au 079 583 08 50 ou par mail à : admin@bourgeoisiesorvilier.ch

Le procès-verbal de l'assemblée sera déposé au secrétarait de la bourgeoisie pour consultation durant 20 jours après l'assemblée sur rendez-vous au

079 583 08 50 ou par mail à : admin@bourgeoisie-sorvilier.ch

Sorvilier, le 3 novembre

Le Conseil de bourgeoisie

Tavannes

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Bianca et Cédric Tillmann, Rue des Fleurs 2, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : GINAA architectes Sàrl, Rue du Chantier 11, 2503 Bienne.

Projet : agrandissement, par l'adjonction d'un volume non-chauffé en sous-sol et la création d'une terrasse, du bâtiment Rue des Fleurs 2 sis sur la parcelle No 1087 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 décembre 2025 inclusivement,** au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 5 novembre 2025

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant : Interplakat AG, Ammannstrasse 3, 3074 Muri bei Bern.

Projet : installation d'un panneau de réclame, non éclairé, en façade nord du bâtiment Grand-Rue 43 sis sur la parcelle No 71 en zone mixte 4.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 novembre 2025 inclusivement,** au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 29 octobre 2025

Le chef des travaux publics

Fenêtres de l'Avent 2025 - Appel à la participation

Comme chaque année, la commission Vie locale de Tavannes lance son invitation à la population pour participer aux traditionnelles Fenêtres de l'Avent qui auront lieu du 1er au 23 décembre 2025. Cette belle tradition permet de créer une atmosphère chaleureuse et festive en illuminant, à tour de rôle, les maisons, commerces, entreprises, écoles et services de l'administration.

En plus de la magie des lumières, les passants auront l'occasion de se retrouver pour partager un moment convivial autour d'un verre de vin chaud ou d'une tasse de thé, entre 18 h et 20 h.

Les personnes souhaitant contribuer à cette initiative sont invitées à s'annoncer avant le vendredi 14 novembre 2025.

Elles pourront choisir une date et en informer l'administration municipale, soit par téléphone au 032 482 60 40, soit par courriel à info@tavannes.ch.

Rejoignez cet élan de solidarité et de partage pour faire briller notre village pendant cette période festive !

Tavannes, le 20 octobre 2025

Commission Vie Locale

Marché artisanal et d'automne du 8 novembre

La place du village accueillera le marché artisanal le samedi 8 novembre, de 10 h à 16 h et le marché aux légumes, de 7 h 30 à 12 h.

De nombreux stands proposeront des produits du terroir, des créations locales et des idées cadeaux pour tous les goûts. La soupe aux pois préparée par le Pompom réchauffera les visiteurs, accompagnée de raclette et de châtaignes grillées au feu de bois.

L'ambiance sera animée par deux accordéonistes en musique live tout au long de la journée. Les enfants ne seront pas oubliés : une activité bricolage et une surprise ainsi que la visite d'un clown viendront égayer ce moment à 14 h.

Un rendez-vous convivial à ne pas manquer pour partager un moment chaleureux et découvrir les talents de la région !

Tavannes, le 31 octobre 2025

Commission Vie Locale

Valbirse

Avis de construction

Requérante : Swiccom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg.

Auteur du projet : Cablex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümligen.

Emplacement : parcelle N° 1148, au lieu-dit : « Nomlieutant 1 - Schaublin Machine SA », Bévilard, commune de Valbirse.

Projet : construction d'une nouvelle installation de communication mobile sur le toit du bâtiment pour le compte de Swisscom (Suisse) SA (VBEB) avec mât, systèmes techniques et nouvelles antennes pour les technologies 4G et 5G.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : Aa2.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 novembre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 29 octobre 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Modification du projet publié pendant la période du 25 juin au 25 juillet 2025 : nouvel emplacement des Velux sur le pan Sud et nouveaux Velux en toiture Nord et Est

Requérants/maître d'ouvrage/auteur du projet : AMI Int. Sàrl.Moutier, Rue Industrielle 16A/Widec SA, 2740 Moutier

Adresse du projet : BF 327, Rue Principale 19, 2735 Bévilard

Description du projet : Projet d'aménagement d'un appartement dans les combles existants de 200m2 environ, avec pose de 6 velux en toiture (5 au Sud et 1 au Nord) et création d'une loggia au Nord, installation de deux sorties ventilation en toiture. **Modifications : pose de 3 Velux doubles en toiture Sud, ajout d'un Velux double en toiture Nord et un Velux en toiture Est**

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre C

Dérogation : art. 414 RCC (alignement des Velux)

Dépôt public : du 29 octobre au 28 novembre 2025 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Seules les modifications peuvent faire l'objet d'oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 24 octobre 2025

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante : Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg.

Auteur du projet : Cablex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümligen.

Emplacement : parcelle N° 79, au lieu-dit : « La Gérine 5 », Malleray, commune de Valbirse.

Projet : demande après coup pour le remplacement d'antennes adaptatives sur mât existant avec facteur de correction pour les technologies 3G, 4G et 5G pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / MAOU.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : Ab2 « Gérine I ».

Dérogation : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 novembre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 29 octobre 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Commune bourgeoise de Bévilard

Assemblée bourgeoise ordinaire, vendredi 5 décembre 2025 à 20 h 15 à la salle du Conseil

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2026
3. Fixer et adopter les traitements pour 2026
4. Nomination d'une fiduciaire
5. Divers

Bévilard, le 31.10.2025

Le Conseil de bourgeoisie

Commune bourgeoise de Malleray

Assemblée ordinaire de la Commune bourgeoise,

Vendredi 5 décembre 2025 à 19 h 30
à la salle du Conseil, Grand-rue 52, Malleray

Ordre du jour

1. Lecture et approbation du procès- verbal de la dernière assemblée
2. Fixer et adopter les traitements 2026
3. Discuter et adopter le budget 2026
4. Nommer l'organe de contrôle pour la vérification des comptes
5. Divers et imprévus

Malleray, le 3 novembre 2025

Conseil de bourgeoisie

Divers

Home La Colline

Invitation à l'Assemblée des délégués (-es) du syndicat de communes du home La Colline

Date : lundi 8.12.2025

Lieu : Home La Colline, Reconvilier – salle polyvalente

Heure : 17 h

Ordre du jour

1. Salutations et désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 16.06.2025
3. Informations générales
4. Budgets 2026
   a) Présentation du budget du Foyer de jour
   b) Présentation du budget du home La Colline
   c) Approbation des budgets
5. Election au Comité de direction
   a) Réélection pour 4 ans d'Anne Freudiger
6. Divers

L'Assemblée sera suivie d'un apéritif.

La Présidente du Comité de direction : Joëlle Braun Monnerat

Le Directeur : Olivier Schnoebelen

Paroisse catholique romaine Malleray

Assemblée de paroisse

L'assemblée de la paroisse catholique romaine aura lieu le

Lundi 8 décembre 2025 à 20 h
à la salle de paroisse.

Accueil et prière

Ordre du jour :

1. Accueil et méditation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée de paroisse ordinaire du 16.06.2025.
4. Approbation du budget 2026 et de la quotité d'impôt.
5. Désignation de l'organe de vérification des comptes pour les exercices 2025-2028.
6. Approbation du règlement « Financement spécial : Maintien de la valeur des immeubles du patrimoine administratif de la paroisse ». Le règlement sera déposé publiquement au secrétariat de la paroisse du 8 novembre 2025 au 7 décembre 2025 pour consultation.
7. Désignation des délégué/es de la paroisse à l'assemblée des délégués du syndicat des paroisses catholiques romaines de Pierre-Pertuis.
8. Informations sur la vie de la paroisse.
9. Informations de notre déléguée au parlement de l'Église nationale.
10. Divers et imprévus.

Malleray, le 3 novembre 2025

Le conseil de paroisse

Paroisse reformée évangélique de Grandval

Assemblée de la paroisse reformée évangélique de Grandval

Le mercredi 10 décembre 2025, à 20 h,
à la Maison de paroisse de Grandval

Ordre du jour

1. Accueil et méditation
2. Nomination d'un scrutateur, d'une scrutatrice
3. Nomination d'un-e délégué-e au Synode d'Arrondissement Jurassien
4. Discuter et approuver le budget 2026 avec la quotité 0.25
5. Rapport d'activités de la pasteure
6. Election d'un/e conseiller/ère de paroisse
7. Information sur la vie paroissiale/régionale
8. Divers

Grandval, le 22 octobre 2025

Le Conseil de paroisse

Communication du Conseil de paroisse de Grandval

Le budget 2026 de la paroisse peut être consulté au secrétariat de la paroisse dès le 10 novembre 2025.

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 10 décembre 2025

Le procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 10 décembre 2025 sera déposé publiquement durant 20 jours à compter du 15 janvier 2025 au secrétariat de la paroisse réformée. Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du conseil de paroisse.

Grandval, le 22 octobre 2025

Le Conseil de paroisse

Paroisse réformée Moutier

Assemblée de la paroisse réformée de Moutier

Mardi 9 décembre 2025 au Foyer à 20 h 15

Ordre du jour

1. Accueil et Méditation
2. Nomination des scrutateurs-rices
3. Discussion et approbation du budget 2026 et du taux d'imposition (JU) et de la quotité d'impôt (BE)
4. Modification de l'article 32 du Règlement d'organisation concernant la possibilité d'engager une personne morale (fiduciaire) en lieu et place d'une commission de vérificateurs des comptes
5. Elections paroissiales jusqu'à la fin de la législature en cours (1.1.2026-31.12.2026)
   - Conseiller-ères de paroisse
   - Président-e du Conseil de paroisse
   - Président de l'Assemblée de paroisse
   - Vice-président-e de l'Assemblée de paroisse
6. Élections à l'Église du Jura jusqu'à la fin de la législature en cours (1.1.2026-31.12.2028)
   - 6 délégués à l'Assemblée de l'Église
   - 1 délégué au Conseil de l'Église avec voix consultative
7. Assermentations par le Conseil de l'Église du Jura :
   - du président de l'assemblée
   - du/de la vice-président-e des assemblées
   - de la secrétaire de l'assemblée
   - des membres du Conseil de paroisse
   - de la secrétaire du Conseil de paroisse
   - de la caissière de paroisse
8. Informations Par8
9. Informations du Conseil de paroisse et Vie paroissiale
   - Présentation nouvelle identité visuelle de la paroisse
   - Divers
10. Rapport d'activités des pasteurs
11. Divers

Moutier, le 21 octobre 2025

Le Conseil de paroisse

Communication du Conseil de paroisse de Moutier

Le budget 2026 de la paroisse peut être consulté au secrétariat de la paroisse ainsi que les documents en lien avec l'ordre du jour dès le 9 novembre 2025.

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 9 décembre 2025

Le procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 9 décembre 2025 sera déposé publiquement durant 20 jours à compter du 5 janvier 2026 au secrétariat de la paroisse réformée (tél. 032 493 41 95).

Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du conseil de paroisse.

Moutier, le 21 octobre 2025

Le Conseil de paroisse

Appel aux héritiers Jacqueline Sophie Boillat

Défunt : Jacqueline Sophie Boillat

Lieu d'origine : Loveresse

Nationalité: Suisse

Date de naissance : 11.06.1965

Date de décès : 28.07.2025

Dernier domicile connu 2732 Reconvilier

Appel aux héritiers :

Indications sur les personnes appelées :

Les héritiers de la défunte ne sont pas tous connus.

Remarques juridiques :

Les personnes appelées sont invitées à s'annoncer au point de contact dans le délai indiqué.

II importe ce faisant qu'ils présentent les documents attestant de leur qualité d'héritier, faute de quoi ils ne pourront être pris en considération dans la succession. Publication selon les art. 555 et 558, al. 2, CC.

Délai : 12 mois

Point de contact :

Etude de notaires Boris Hunsperger
c/o Lisa Langel - Muñoz
Grand-Rue 20
2732 Reconvilier

Reconvilier, le 27 octobre 2025

Syndicat d'alimentation en eau du Raimeux

Assemblée des délégués

Jeudi 27 novembre 2025 - 19h30 Halle de gymnastique, Crémines, salle N° 1

Ordre du jour :

1. Accueil et liste des présences
2. PV de l'assemblée des délégués du 4 juin 2025
3. Budget 2026
4. Informations réfection du chemin Rossini
5. Informations supervision
6. Situation du SER
7. Divers

Dans les 30 jours suivant l'assemblée des délégués, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée.

Crémines, le 3 novembre 2025

Le Conseil d'administration

Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14 h